

C'est simple ! Un appel téléphonique suffit

Si vous êtes isolé(e) cet été, nous pensons à vous et sommes à vos côtés, solidaires et attentifs, en cette période d'été.

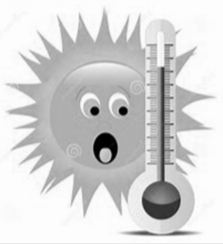
N'oubliez pas **qu'un registre est ouvert** à la Mairie, qui vous permet de vous faire recenser si vous en faites la demande, parce que vous êtes une personne **âgée de plus de 65 ans et/ou handicapée et que vous êtes isolé(e)**.

Ce registre nominatif permettra en cas de canicule et de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgences nationales (plan canicule), de prendre contact avec vous périodiquement, afin de vous apporter conseils et assistance, dont vous pourriez avoir besoin.

Ce registre conserve **un caractère confidentiel**. Il ne pourra être communiqué qu'à Madame La Préfète, si elle le demande. Si vous souhaitez donc être inscrit(e) sur ce registre, appelez vous-même ou faites appeler par une tierce personne que vous connaissez, **la Mairie au : 05 49 29 80 04**. Vous recevrez à votre adresse et sous 8 jours, un accusé de réception validant votre demande.

Rappel : ce dispositif existe aussi en cas de grands froids.

Souvenez-vous donc de ces informations lorsque la situation le justifie et que vous pouvez en avoir besoin, pour assurer votre sécurité, face aux éléments.



Le Guide estival des animations à votre disposition

Ce document a été déposé **début juin** dans votre boîte aux lettres, il contient tout le programme des animations, **jusqu'au 7 octobre 2022**.

Restez attentifs à son contenu, consultez-le régulièrement afin d'établir le programme de vos prochaines sorties dans la commune.

Si vous ne l'avez pas reçu, **il est toujours disponible à la mairie**.

Une campagne pour limiter la prolifération des pigeons

Comme par le passé, la commune de Chef-Boutonne a renouvelé le contrat avec une entreprise spécialisée (**CAPPIGEON**), visant à réduire le nombre **de pigeons présents dans la commune**.

Les cages ont été installées dans des endroits stratégiques, le suivi est assuré par cette entreprise pendant cette opération.

Le relevé qui nous a été transmis par l'entreprise, **arrêté à la date du 17 mai 2022**, porte le nombre de pigeons capturés à **125**.



En cette période caniculaire, n'hésitons pas à prendre un bain de fraîcheur à la piscine !

La piscine est ouverte aux Chef-Boutonnais, **jusqu'au 6 juillet 2022, les mercredis et dimanches de 15h à 19h**. Elle sera **fermée le 7 juillet 2022, toute la journée**.

A compter du 8 juillet et jusqu'au 31 août 2022, elle sera ouverte aux horaires suivants :

- **Des mardis aux samedis de 15h à 19h.**
- **Et les dimanches de 10h30 à 12h et de 15h à 19h.**

La piscine sera également ouverte le **lundi 15 août 2022**, de 15h à 19h.

Différentes **séances privées** vous sont par ailleurs proposées :

- **Les leçons de natation (pour enfants)**, les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 10h à 14h.
- **Les perfectionnements pour enfants**, les vendredis de 19h15 à 20h et **pour adultes**, les mercredis de 19h15 à 20h15.
- **L'aquagym**, les mardis de 19h15 à 20h15.
- **L'aquaboxing**, les jeudis de 19h15 à 20h.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec **Madame Linda BONNEAU** au 06.26.74.47.39 ou **Monsieur Yanis HOARAU** au 06.64.73.71.09.

Les consignes mises en place sont consultables sur le site **www.melloisenpoitou.fr** – onglet « un réseau de 6 piscines » ou par téléphone au **05.49.07.40.78**.



Reprise effective des activités de la Pétanque Tillolaise

Après deux années quasiment blanches dues à la pandémie, la Pétanque Tillolaise a ressorti les boules et cochonnets.

Le nouveau bureau **élu en décembre 2021** relance donc l'activité boulistique. Le club qui compte **une trentaine de pratiquants** (licenciés, adhérents) a repris le chemin de la compétition **en coupe départementale et championnats départementaux**.

Avec le retour des beaux jours, **tous les mercredis** se retrouvent les acharnés (hommes et femmes) pour pratiquer leur activité favorite dans un esprit convivial et sportif.

Toutes les personnes intéressées par la pratique de la pétanque seront les bienvenues **les mercredis et vendredis après-midi à partir de 14h30** sur le terrain situé **à côté de la salle des fêtes de Tillou**.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter **le Président Eric BONATTI (tél. 06.49.85.13.29)** ou **le secrétaire Jean-Michel VIOT (tél. 07.71.55.16.52)** ou par e-mail : **petanquetillolaise@gmail.com**



Attention, changement de sens de circulation !

Dans le cadre du travail préparatoire sur **la rénovation des voiries de la commune**, le bureau d'études A2i, nous a fait part de ses réflexions **sur le sens de circulation** dans la commune.

Certains aménagements seraient plus faciles si un sens unique était présent. Avant même de changer définitivement ces sens de circulation, il est indispensable d'en mesurer les conséquences. Pour cela, le conseil municipal a donné son accord pour qu'un essai soit réalisé.

2 sections sont donc concernées par cette expérience temporaire :

- **La rue du commerce** sera en sens unique du carrefour de la tête noire, jusqu'à la place Cail.
- **La rue de la Pirounelle** sera en sens unique, du rond-point de la liberté vers la rue du pont supérieur.

Ces essais simultanés auront lieu **du 22 juillet au 5 septembre 2022**. Bien évidemment, des panneaux indicateurs montreront visiblement cette expérimentation, afin d'éviter tout problème.

Des comptages de circulation auront lieu dans plusieurs points de la commune, avant et pendant ces essais, afin de mesurer les modifications des trajets des automobilistes. A l'issue, le conseil municipal prendra une décision, **pour valider ou non** ces sens de circulation. Nous comptons sur votre compréhension.



Le saviez-vous ? Oyez ! Oyez ! Avis (sss) à la population !

Nos anciens ont connu **l'homme au tambour**, souvent avec un clairon, vêtu de son uniforme et de son képi qui parcourait la commune pour annoncer les nouvelles, les bonnes comme les mauvaises.

Les premiers **gardes champêtres** remontent bien avant **l'an 900**. Ce nom évolue au fil des siècles : « messor, messis, mességué, baugard, gardes champs, moisson... » (celui qui garde les moissons).

Le garde champêtre - au début du XXe siècle - fait partie intégrante du paysage rural : il était aussi important que le maire et l'instituteur. Il est reconnu et respecté par la population.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Eco-garde, il est notamment l'œil attentif au respect de la nature, à la salubrité des cours d'eau dans nos campagnes. Bienveillant, il porte également une écoute sociale entre les habitants et peut régler divers problèmes de voisinage. Rassurant par sa présence, son champ d'actions est multiple dans la commune (tout acte de policier municipal). **Sous l'autorité du maire**, il est le garant **du respect des lois en vigueur**, pour que chacun puisse vivre en bonne harmonie, en tranquillité et en sécurité.



Quelques repères sur les autorisations d'occupation temporaire du domaine public

Le permis de stationnement autorise l'occupation du domaine public sans emprise au sol. Il est nécessaire d'obtenir cette autorisation pour **la pose d'un échafaudage ou le stationnement temporaire d'un camion de déménagement**.

La permission de voirie est une autorisation **d'occuper le domaine public avec emprise au sol**. Elle s'applique aux travaux qui modifient le domaine public sur le sol ou dans le sous-sol, telles que les opérations de pose de canalisations ou réalisation de tranchées.

Si le chantier impacte la circulation, la requête doit être accompagnée **d'une demande d'arrêt de circulation** pour la mise en place d'une signalisation (fermeture de la circulation, interdiction de stationner, circulation alternée).

La demande est à adresser à l'autorité en charge de la gestion du réseau routier, selon votre situation :

- En agglomération sur les routes communales : la mairie
- En agglomération sur les routes départementales : l'Agence Technique Territoriale ATT79 (**demande à adresser d'abord à la mairie**).

Un 17 juillet particulier

Dimanche 17 juillet, notre commune a l'honneur d'accueillir **l'arrivée de la 4^{ème} et dernière étape du Tour cycliste des Deux-Sèvres**. Avant l'arrivée, **située dans l'Avenue de l'Hôtel de Ville**, les coureurs passeront par **Tillou, Crézières, La Bataille** et une fois passés dans l'avenue, emprunteront **3 fois un circuit de 9 km**, passant par les lieux suivants : Gournay, Buffevent, la route de Melle, l'Avenue des Fils Fouquaud et enfin l'Avenue de l'Hôtel de Ville.

Avant même que ces cyclistes n'arrivent, nous aurons la chance, pendant le début de l'après-midi, de voir sur ce même circuit final, **plus de 100 jeunes cyclistes (minimes et cadets) régionaux**.

Ce temps fort de l'été, qui sera apprécié de tous, nécessitera une compréhension de tous pour la circulation dans la commune. Effectivement, durant ces courses, **la circulation sera limitée dans un sens**, voire interdite sur certains tronçons.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les instructions **visibles le 17 juillet** et surtout de **respecter les signaleurs**, qui bénévolement, vont sécuriser la course, aux carrefours.

Les habitants des rues principalement impactées seront informés par un mot dans la boîte aux lettres quelques jours avant la course.



JUILLET	AGENDA DES MANIFESTATIONS
Vendredi 1er	Fête de l'école - APE - Site du Château de Javarzay - à partir de 17h30
	Vide-grenier et son spectacle de Zumba - Miltouzumb' - buvette et restauration - Parc du Château de Javarzay - Réservation au 06.59.46.31.36 ou 06.40.20.68.40.
Samedi 2	Marché en fête : concert gratuit - Place Cail - à partir de 10h.
Samedi 2	VDVQ* : La Bataille - campement médiéval avec différentes démonstrations, repas festif sur réservation uniquement au 06 09 72 41 15 ou 05 49 29 67 13 - concours de Broyé du Poitou - à partir de 14h.
Mercredi 6	Mercredi de l'été : atelier semis et boutures - esplanade de Crézières - 17h.
Jeudi 7	Festival Eurochestries - 2 groupes : « Duo Kaléiphone » (France), saxophone et piano. Ensemble instrumental « Hébé » (France), groupe de 30 jeunes musiciens régionaux - Eglise de Notre-Dame - gratuit - 20h30.
Vendredi 8	Concert au jardin d'été - Les Amis de Crézières - Réservations : 06.02.35.90.53 - 10€ - Jardin 2 rue de Bellevue - 20h.
Samedi 9	Marché en fête : Atelier vocal de la Ronde des Jurons - Place Cail - à partir de 10h.
Samedi 9	10 ans du Football Club Boutonnais - Repas 15€ sur réservation - Stade Courivaud - 14h.
Mardi 12	Histoire en goguette : « Contes Etoiles » « Sésame ouvre-toi » - Médiathèque - Tillou - 10h.
Mercredi 13	Festiv'été Surfin'Boutonne - Concert avec le groupe Swing Pot' - Gratuit - Place Cail - 20h30
Jeudi 14	Fête Nationale à Crézières - repas midi 12€ - Réservations : 05.49.29.65.37 - Place de la Mairie.
Jeudi 14	Fête Nationale à La Bataille - repas midi 12€ - Réservations : 05.49.29.67.13 Place des Noyers.
Jeudi 14	Fête Nationale à Tillou - pique-nique tiré du sac (barbecue à disposition le midi) - rallye à pied en après-midi - Place du Pinâ.
Jeudi 14	Fête Nationale à Chef-Boutonne - Structures gonflables à partir de 17h - pique-nique tiré du sac à partir de 19h - bal populaire, feu d'artifice - Site du Château
Vendredi 15	VDVQ* : Chef-Boutonne - Randonnée, buffet apéritif Syrien et Ukrainien, concert - Théâtre de verdure derrière la mairie - à partir de 17h - sur réservation au 06.77.07.39.10 ou 06.89.37.05.27.
Samedi 16	Marché en fête : John Luce - Place Cail - à partir de 10h.
Dimanche 17	Chef-Boutonne ville d'arrivée du Tour Cycliste des Deux-Sèvres 2022 - à partir de 13h
Mardi 19	Histoire en goguette - « Contes sans-dessus-dessous » - Médiathèque - Crézières - 10h.
Du 19 juillet au 20 août	Exposition : au bout du conte - Médiathèque salle d'animations - Gratuit.
Mercredi 20	Visite Patrimoniale et Architecturale à Chef-Boutonne - Le patrimoine lié à la rivière - au Lavoir de la Source - gratuit - de 18h à 20h - départ à partir de la Source de la Boutonne.
Samedi 23	Marché en fête : Elle et les Jeans - Place Cail - à partir de 10h.
Mercredi 27	Mercredi de l'été : quand La Bataille vous est contée : Mairie de La Bataille - 17h.
Samedi 30	Marché en fête : Karaoké avec Maria Symone - Place Cail - à partir de 10h.
AOÛT	
Mardi 2	Histoire en goguette : «Contes aiguisés » - Médiathèque - La Bataille - 10h.
Du 3 au 21	Exposition : une trentaine d'années de spectacles en costumes - Château de Javarzay.
Mercredi 3	Mercredi de l'été : au cœur d'un jardin - Place Pré - 10h.
Vendredi 5	VDVQ *: Tillou sur les pas de Marguerite Gurgand - Déambulation costumée et musicale, buffet dinatoire « picto créole » accompagné du Trio Sam Numam - Parvis de l'église à partir de 17h - sur réservation au 06.98.05.48.79 ou 05.49.27.80.53.
Samedi 6	Marché en fête : Bennet, Seags et Gray - Place Cail - à partir de 10h.
Samedi 6	Marché de Chef-Boutonne : une visite qui a du goût - Office du Tourisme du Pays Mellois - Place Cail - 11h - sur inscription au 05 49 29 15 10.
Mardi 9	Histoire en goguette : « Délices de contes » - Médiathèque - Théâtre de Verdure - 10h.
Mercredi 10	Mercredi de l'été : contez-moi l'histoire de la faïencerie à Chef-Boutonne - 9 rue Hippolyte Hairaud - à partir de 17h.
Samedi 13	Festival Blues Rock - Surfin'Boutonne - 3 soirées, 3 groupes chaque soir à découvrir - Théâtre de Verdure derrière la mairie - gratuit - de 20h à 1h30 - Buvette et restauration auprès du FCB au 06.76.39.55.48.
Dimanche 14	
Lundi 15	
Mercredi 17	Mercredi de l'été : Tillou, histoire cadastrale d'un village-rue - Place de l'Eglise - à partir de 17h.
Vendredi 19	Soirée observation astronomique - Place du Pinâ à Tillou - à partir de 21h.
Samedi 20	Marché en fête - Lewis Hall, Guitariste et chanteur - Place Cail - à partir de 10h.
Samedi 20	VDVQ* : Lussais - Balade découverte et gustative, visite pisciculture, marché producteurs et animations - à partir de 17h - sur réservation au 06.98.05.48.79.
Du 24 août au 14 septembre	Exposition : Cathy Cheneau, le pastel hyperréaliste - Château de Javarzay - gratuit.
Dimanche 28	VDVQ* : Crézières : balade contée et musicale, repas cuisine mobile « Food », buvette, concert jazz - à partir de 17h - Réservations : 06.02.35.90.53.
Samedi 27	Marché en fête : Loïc Poinsonet - Place Cail - à partir de 10h.
Samedi 3 sept	Forum des Associations - Gymnase de Chef-Boutonne - 10h à 17h.

* VDVQ : Vies de Villages et de Quartiers

Un rappel des aides communales en faveur des enfants

Piscine : l'opération procure **10 entrées gratuites** pour les enfants jusqu'à l'âge de **16 ans inclus**, sous conditions de ressources (gratuité également pour un parent accompagnateur d'un enfant de moins de 10 ans), **valable uniquement pour la piscine de Chef-Boutonne**. Elle est valable du **8 juillet au 31 août 2022**.

Cinéma : L'opération est menée en partenariat avec **Ciné-Chef**. Le but est de permettre aux enfants de voir des films dont la programmation est adaptée, surtout durant les vacances scolaires. Elle offre **4 entrées gratuites par enfant** (jusqu'à l'âge de 16 ans inclus), sous conditions de ressources, (gratuité également pour un parent accompagnateur d'un enfant de moins de 10 ans), **valable du 4 juillet 2022 au 30 juin 2023**.

Une seule carte pour les deux activités, sera délivrée par le **CCAS à la mairie**, aux enfants des familles qui en font la demande et dont le quotient familial CAF ou MSA **est inférieur à 800 €**.

Les pièces à fournir par la famille sont : livret de famille, justificatif de domicile, attestation CAF ou MSA précisant le quotient familial et une photo d'identité de l'enfant (et du parent accompagnateur pour les 0/10 ans).

Pass'sport et loisirs : une réduction de **30 à 60 €**, sur le prix de l'inscription à une activité pour chaque enfant, pendant l'année scolaire **2022-2023**, plus un abonnement à l'Ecole des Loisirs (dès 3 ans). Les conditions d'attribution sont les suivantes :
- Avoir un quotient familial CAF ou MSA **inférieur à 800 €**.
- **Résider** dans une commune de l'ex-canton de Chef-Boutonne.
- Avoir un **enfant scolarisé** de la maternelle à la 3^{ème}.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le **CCAS au 05.49.29.28.06**.

Couleurs à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de Septembre 2022

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins



N° 21
Juillet - Août 2022

« Le paradis c'est d'être assis à la terrasse un soir d'été et d'écouter le silence. » Alec Guinness.



Un choix responsable

Tout le monde s'en est peut-être aperçu. Il n'y a plus d'éclairage public dans nos rues depuis quelques semaines. Pour quelle raison ?

L'inflation que nous connaissons n'épargne personne, que ce soit les familles, les entreprises ou les collectivités publiques.

La commune de Chef-Boutonne fait donc aussi partie des collectivités qui subissent des augmentations significatives. Les principaux postes touchés sont les fluides pour le chauffage, les combustibles pour les véhicules et l'électricité.

La commune a l'obligation, pour l'électricité, de souscrire des contrats sur le marché libre et non régulés, comme la plupart des particuliers. Ce sont ces tarifs libres qui augmentent actuellement dans des proportions énormes (jusqu'à + 250%). A titre d'exemple, la commune a dépensé **71 000 € d'électricité en 2021**. Fin avril, les factures s'élevaient déjà à 53 000 €. On peut craindre que les factures atteignent plus de 120 000 € en fin d'année, ce qui inquiète et incite à une grande prudence.

Nous avons fait le choix de prendre une décision qui peut faire réagir, mais que nous considérons comme **utile et nécessaire**.

En effet, afin de diminuer immédiatement l'impact financier sur nos factures d'électricité, nous avons décidé **de ne pas procéder à l'allumage de l'éclairage public de début juin à mi-septembre**. Nous estimons que durant cette période, la gêne occasionnée sera faible, au regard de l'économie escomptée. Nous reverrons bien évidemment avec attention en septembre, l'adaptation de l'éclairage et sa réduction, seulement en pleine nuit.

D'autres villes ont fait des choix forts comme celui-ci et nous allons voir les initiatives se multiplier, afin de passer ce cap, sans augmenter le taux des impôts fonciers et ainsi, reporter sur les contribuables ces charges supplémentaires.

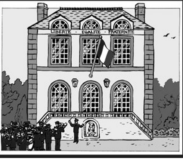
Cette décision responsable, va en ce sens et nous n'hésiterons pas à en prendre d'autres, pour l'intérêt général.

Des horaires modifiés dans les mairies pendant la période estivale

Le tableau ci-dessous montre les horaires d'ouverture de la mairie de Chef-Boutonne, **du 18 juillet au 19 août inclus**.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Après-midi	14 à 17h	14 à 17h	14 à 17h	14 à 17h	14 à 17h

Les mairies de **Crézières** et **La Bataille** seront fermées du **4 juillet au 5 août 2022**.
La mairie de **Tillou** sera ouverte uniquement les mardis et jeudis, de 13h30 à 17h, **à compter du 4 juillet et jusqu'au 15 août 2022 inclus** et sera **fermée du 16 août au 5 septembre inclus**. Nous restons joignables par e-mail à mairie@chef-boutonne.fr



Des améliorations globales mais des gestes inacceptables

Depuis octobre dernier, des bacs jaunes ont rejoint les bacs verts des ordures ménagères, afin de faciliter le geste de tri. En effet, chacun peut ainsi mettre, à proximité de son habitation, **tous les emballages ménagers** (cartonnettes, boîtes de conserves, bouteilles plastiques, films plastiques...). Ces gestes ont déjà porté leurs fruits puisqu'une diminution du tonnage des ordures ménagères de 8% est à constater dans notre secteur et un tri des emballages ménagers en hausse de l'ordre de 25%. Bravo à tous pour ces gestes.

Néanmoins, nous constatons de plus en plus, que des personnes mettent, soit au pied des poubelles ou dans celles-ci, **des cartons (marrons)** de toute taille ou même des **gros objets** de toute nature. **Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de mettre ces déchets dans ces poubelles. Il convient de les apporter en déchetterie.**

Un meilleur tri des déchets, c'est l'affaire de tous. Y participer c'est être responsable.

